



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 mars 2025

Le 6 mars 2025, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 février 2025.

Présents : Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REULX, Laurence DES CARS, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Caroline JOLY, Caroline MELONI, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS

Pouvoirs : Luc BOUNIOL-LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN, Christelle BUISSETTE à Philippe DUQUESNOY, Jean-Yves LARROUTUROU à Kim PHAM, Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS, Frédéric SALAT-BAROUX à Dominique DE FONT-REULX

Excusés : Luc BOUNIOL-LAFFONT, Christelle BUISSETTE, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Frédéric SALAT-BAROUX

Absent : Valérie BIEGALSKI, Mady DORCHIES-BRILLON, Bertrand GAUME, Jean-Paul MULOT, Arielle FANJAS, Francis STEINBOCK

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-004

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES PROPOSEES AUX INDIVIDUELS :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2013-049 du 4 décembre 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-45 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des publics individuels du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2015-39 du Conseil d'administration du 30 octobre 2015 relative à la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2020-339 du 2 octobre 2020 relative aux noms des programmes d'adhésion,

Vu la délibération n° 2021-248 du 7 décembre 2021 relative à la modification de la grille tarifaire,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a été informé des principaux déterminants de la construction du budget primitif pour 2025 dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires. Parmi les mesures proposées, devant concourir à trouver un équilibre budgétaire pour cette année figure le recours au levier tarifaire pour les expositions temporaires.

L'objectif de la présente délibération consiste donc à faire évoluer le tarif d'entrée des expositions temporaires du musée, qui n'a pas évolué depuis le 7 décembre 2021.

Le musée cherche à maintenir et développer la part de ses ressources propres. Compte tenu de la gratuité de la Galerie du temps, la principale source de ressources propres est la tarification des expositions temporaires et des activités proposées au public, tout en gardant l'objectif d'une grille tarifaire conçue pour réduire les inégalités d'accès à la culture.

Il est proposé de fixer le plein tarif de l'entrée d'exposition temporaire à 12 euros (soit une hausse de 9%) applicable dès la prochaine exposition temporaire « *S'habiller en artiste, l'artiste et le vêtement* », du 26 mars au 21 juillet 2025.

En comparaison avec d'autres musées, le Louvre-Lens resterait ainsi dans la moyenne des pleins tarifs proposés (MUCEM : 11€, Musée des Confluences : 12€, Pompidou-Metz : 14€, Musée des Beaux-arts de Lyon : 12€, Musée de la Piscine : 11 €, Palais des Beaux-Arts de Lille : 10 €)

Le tarif réduit pour les 18-25 ans et les enseignants est de 50% du plein tarif soit 6€ (il ne subit donc aucune augmentation).

Les ayant-droits à la gratuité restent inchangés.

La carte d'adhésion « Découverte », en cohérence avec l'évolution du tarif de l'exposition temporaire, passe de 22€ à 24€ (soit l'équivalent de deux places plein tarif), et la carte « Découverte Pro » de 15€ à 17€, le prix des autres cartes reste inchangé.

Les tarifs applicables aux comités d'entreprises ne nécessitent pas d'être modifiés, dans la mesure où la délibération n° 2021-218 du 15 septembre 2021 détermine ces tarifs par l'application de taux de réduction, croissant en fonction du nombre de billets achetés en nombre, appliqués aux tarifs grand public.

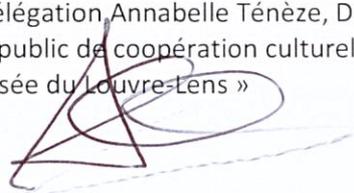
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications de la grille tarifaire figurant en annexe,**
- **D'abroger les tarifs antérieurs reprises dans la présente délibération,**
- **D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 7 mars 2025,**
- **D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation, Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



ANNEXE 1 : Extraits de la grille tarifaire – tarifs modifiés

LA GALERIE D'EXPOSITION TEMPORAIRE	
<u>TARIF PLEIN</u>	12 euros
<u>TARIF REDUIT</u> (à partir de 10 billets par transaction ou réservé aux partenaires du musée)	9 euros (inchangé)
<u>TARIF JEUNE ET ENSEIGNANTS</u>	6 euros (inchangé)
<u>Bénéficiaires :</u> - Jeunes de 18 à 25 ans (document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance) et Enseignants détenteur du Pass éducation	
<u>TARIF EXONÉRÉ</u>	0 euro
<u>Bénéficiaires :</u> (inchangé) - possesseur une carte d'Adhésion (sur présentation de la carte avec un accompagnant par adhérent durant les 15 premiers jours de chaque exposition temporaire ou suivant l'achat de la carte) - Jeunes de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance) - Groupes scolaires et leurs accompagnateurs (1 adultes pour 4 élèves au maximum) - Bénéficiaires des minima sociaux : RSA, allocation parent isolé, allocation personnelle d'autonomie, aides sociales de l'Etat pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois) et un accompagnateur par groupe de 6 au maximum - demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois) et un accompagnateur par groupe de 6 au maximum - personnes sous-main de justice - Personnes handicapées civiles ou victimes de guerre (sur présentation d'une carte d'invalidité ou de station debout pénible ainsi qu'un accompagnateur par personne) - Membres du Conseil International des Musées (ICOM) ou des Monuments et sites (ICOMOS) - Personnes titulaires de la Carte Culture, sur présentation de la carte nominative - Conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle	

- Conférenciers et guides titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le ministère délégué au Tourisme et par le ministère de la Culture et de la Communication
- Conférenciers des musées nationaux et du Centre des Monuments Nationaux
- Journalistes, sur présentation d'une carte de presse
- Personnel de l'E.P.C.C Louvre-Lens (sur présentation de la carte professionnelle avec un accompagnant par agent)
- Personnel du Louvre (sur présentation de la carte professionnelle avec un accompagnant par agent)
- Personnes individuellement autorisées par le Directeur de l'EPCC du musée du Louvre-Lens

CARTE LOUVRE-LENS carte personnelle valable un an à compter de la date d'achat.	
<u>CARTE DECOUVERTE</u>	24 euros
<u>CARTE DECOUVERTE PRO</u>	17 euros
<u>Bénéficiaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels des arts des musées et de la culture - personnel du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Pas de Calais, Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, Ville de Lens, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin - Professionnels du tourisme (Office de tourisme, Syndicats d'initiatives...) - enseignants - documentalistes - encadrants de jeunes (bénévoles ou salariés) - encadrants de publics handicapés (bénévoles ou salariés) - encadrant du champ social ou médico-social (bénévoles ou salariés) - aux membres de la société des amis du Louvre et aux différents cercles des mécènes du Musée du Louvre - aux membres des différents cercles de mécènes du Musée du Louvre-Lens - personnel administratif et technique des établissements scolaires et universitaires - partenaire du musée sous convention 	